

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cynthia Bussieres

<https://www.cadre21.org/membres/efeb19c88cdd1558005a724b>

Date d'obtention : 2023-03-01 14:25:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode rapide et par étape qui aide à agir rapidement et efficacement.

Peu de délai d'intervention.

Méthode alternative à la judiciarisation

Augmentation du sentiment de sécurité chez la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Être plus à l'aise dans le processus car il est très clair et sentiment d'être supporté par les étapes et marche à suivre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'être plus attentive en cas d'acte malveillant et d'agir rapidement en contactant le policier préventionniste de mon école et saisir le cellulaire.